



CDDH-SOC(2018)10

17/04/2018

COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)

**GROUPE DE RÉDACTION SUR LES DROITS SOCIAUX
(CDDH-SOC)**

2^e réunion

ANNOTATIONS SUR LE PROJET D'ORDRE DU JOUR

Mercredi 2 mai (9h30) – vendredi 4 mai 2018 (13h00)

	POINT 1 : OUVERTURE DE LA REUNION, ADOPTION DE L' ORDRE DU JOUR ET DE L' ORDRE
CDDH-SOC(2018)OJ1	Projet d'ordre du jour
CDDH-SOC(2018)OT1	Projet d'ordre des travaux
CDDH-SOC(2018)10	Annotations sur le projet d'or
	Documents de référence concernant tous les points à l'ordre du jour
CDDH-SOC(2018)01	Extrait du mandat donné par le Comité des Ministres au CDDH concernant les travaux du CDDH-SOC pendant le biennium 2018-2019
CDDH-SOC(2017)001	Projet de rapport (initial) du CDDH sur la protection juridique des droits sociaux au sein du Cons (préparé par Mme C. Gallant pour la 1 ^{er} réunion du CDDH-SOC)
CDDH(2017)R88	Rapport de la 88 ^e réunion du CDDH (5–7 décembre 2017)
CDDH(2017)R87	Rapport de la 87 ^e réunion du CDDH (6–9 juin 2017)
CDDH-SOC(2017)R1	Rapport de la 1 ^{er} réunion du CDDH-SOC (19–21 avril 2017)
Après l'ouverture de la réunion par le Président, l'allocution d'Christos GIAKOUMOPOULOS, Directeur général de la Direction générale Droits de l'Homme et, Et e a t G r o e u p d e r o e i s t t i n v i t é à a d o p t e r	
	POINT 2 : METHODES DE TRAVAIL ET PLANNING
CDDH-SOC(2018)03	Projet de planning prévisionnel
CM/Res(2011)24	Résolution du Comité des Ministres concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail
<p><u>Méthodes de travail</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Le projet d'ordre du jour préparé par le Secrétariat pour la 2^e réunion du CDDH-SOC, vise à donner un aperçu factuel du cadre juridique du Conseil de la protection des droits sociaux (premier rapport). Des propositions, le cas échéant, de mise en œuvre des droits sociaux et de instruments du Conseil de l'Europe et de sociaux, feront l'objet d'un deuxième rapport. Mme Chantal GALLANT, ancienne Rapporteuse du Groupe de rédaction, a joint le Secrétariat du Conseil de l'Europe de la Cour européenne des droits de l'homme) et a achevé ses travaux en tant que Rapporteuse. Le projet de la Cour juridique du Conseil de l'Europe de la Cour des droits sociaux en Europe (premier rapport) et le rapport ultérieur contenant des propositions, le cas échéant, en vue d'améliorer (deuxième rapport) seront donc présentés au Groupe de rédaction en tant que rapports du Secrétariat, suite à l'approbation du Président, comme base des travaux du CDDH-SOC. 	

- Des contributions/observations écrites des experts sont encouragées, car elles peuvent être distribuées en temps voulu et analysées par les autres experts, le Président et le Secrétariat avant la réunion.

Planning

- Le projet de planning prévisionnel est proposé de manière à permettre au CDDH-SOC de remplir son mandat pour le biennium 2018–2019.
- L'objectif principal de la 2^e réunion est d'examiner le projet paragraphe. Le CDDH-SOC peut alors choisir de tr CDDH pour adoption lors de sa 89^e réunion en juin 2018.
- En ce qui concerne le questionnaire, un résumé des réponses analyse de celles-ci seront distribués à tous les experts en temps utile avant la 2^e réunion du CDDH-SOC. Cette analyse peut être utilisée dans les travaux sur le deuxième rapport pour tenir compte des évolutions nationales et de la manière dont les Etats membres mettent en œuvre les droit distinct). Par conséquent, à la 2^e réunion, le CDDH-SOC est invité à tenir un échange de vues sur les réponses au questionnaire et son analyse, en vue de son éventuelle inclusion dans le deuxième rapport.
- Un premier échange de vues sur la structure et le contenu possibles du deuxième rapport se tiendra à la 2^e réunion sur la base d'un projet d'Aperçu du contenu possible du deuxième rapport préparé par le Secrétariat.
- A condition que le CDDH-SOC et / ou le CDDH lui en dor préparera des travaux préparatoires fondamentaux de base pour le deuxième rapport suite à la 89^e réunion du CDDH en juin 2018.

	POINT 3 : DEBAT SUR ET ADOPTION DU PROJET D'ANALYSE DU CADRE JURIDIQUE L'EUROPE DE LA PROTECTION DES DROITS SOCIAUX EN EUROPE
CDDH-SOC(2018)04	Projet d'Analyse du cadre Européen de protection des droits sociaux en Europe
CDDH-SOC(2018)09	Contributions reçues des experts sur le nouveau projet de rapport d'Analyse
CDDH-SOC(2018)05	Nouvelles contributions reçues des experts sur le projet de rapport initial avant le 1 septembre 2017
CDDH-SOC(2017)003	Contributions reçues des experts sur le projet de rapport initial sur la protection juridique des droits sociaux (<i>bilingue</i>)
	Instruments juridiques Charte Sociale Européenne de 1961 Charte Sociale Européenne révisée de 1996 Protocole additionnel à la Charte sociale européenne de 1988 Protocole portant amendement à la Charte sociale européenne de 1991 Protocole additionnel à la Charte sociale européenne prévoyant un système de réclamations collectives de 1995

	POINT 4 : ECHANGE DE VUES SUR LES REPONSES AU QUESTIONNAIRE RELATIF AUX BONNES PRATIQUES SUR LA MISE EN ŒUVRE DES DROITS NATIONAL
CDDH-SOC(2018)06	Analyse brève des réponses au questionnaire
CDDH-SOC(2018)07	Sommaire des réponses au questionnaire
CDDH-SOC(2018)02	Questionnaire relatif aux bonnes pratiques sur des droits sociaux au niveau national
CDDH-SOC(2017)04	Réponses au questionnaire relatif aux bonnes pratiques sur la mise en œuvre des droits
	POINT 5 : PREMIER ECHANGE DE VUES SUR LA STRUCTURE ET LE CONTENU ESSENTIEL DU DEUXIEME RAPPORT
CDDH-SOC(2018)08	Projet d'aperçu du contenu éve
CDDH-SOC(2017)001 <i>(voir ci-dessus)</i>	Projet de rapport (initial) du CDDH sur la protection juridique des droits sociaux au sein du Cons <i>(préparé par Mme C. Gallant pour la 1^e réunion du CDDH-SOC)</i>
CDDH-SOC(2018)05 <i>(voir ci-dessus)</i>	Nouvelles contributions reçues des experts sur le projet de rapport initial avant le 1 septembre 2017
CDDH-SOC(2017)003 <i>(voir ci-dessus)</i>	Contributions reçues des experts sur le projet de rapport initial sur la protection juridique des droits sociaux <i>(bilingue)</i>
	POINT 6 : INVITES
	Le Groupe est invité à assister à une présentation par M. le Professeur Giuseppe PALMISANO (Italie), Président du Comité européen des Droits sociaux.
	POINT 7 : ORGANISATION DES TRAVAUX FUTURS
CDDH-SOC(2018)03 <i>(voir ci-dessus)</i>	Projet de planning prévisionnel
<p>Discussion sur l' en 2018 et 2019 en particulier du travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Instructions au Secrétariat</u> en vue de la 3^e réunion du CDDH-SOC sur la structure et le contenu essentiel du deuxième rapport et / ou sur un CDDH et/ou au Service de la Charte sociale européenne • Prochains <u>délais</u> pour les contributions des experts • <u>Invités</u> possibles aux futures réunions, par exemple d 	

POINT 8 : ADOPTION DU RAPPORT DE REUNION

Le Groupe est invité à adopter le rapport de la réunion.

* * *